

## Informer et sensibiliser en santé au travail

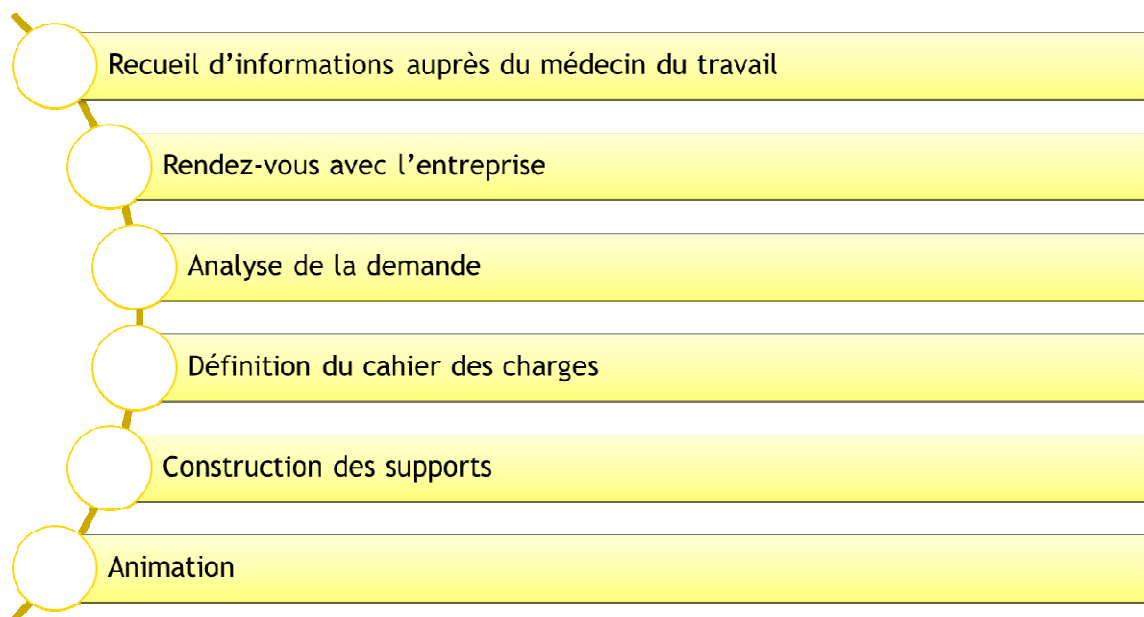
La demande porte sur le besoin :

- ⇒ D'informer sur la démarche d'évaluation des risques et le suivi.
- ⇒ De sensibiliser sur les risques liés à : la manipulation de produits chimiques, le travail en hauteur, les rayonnements, les déplacements, le travail sur écran, le port des EPI, exposition à des agents biologiques ...
- ⇒ D'informer sur les conduites addictives.



L'intervention d'un ingénieur en prévention de l'ASTI vise à :

- ⇒ Etablir un cahier des charges (besoins, public cible, objectif, modalités pratiques) ;
- ⇒ Confectionner des diaporamas et/ou des plaquettes d'information ;
- ⇒ Animer des sessions.



Association de Santé au Travail Interservices

26 Rue Boudeville - 31100 Toulouse

☎ 05 34 63 84 31 📠 05 34 63 84 30 🌐 [www.ast-i.org](http://www.ast-i.org)

Association Loi 1901 - n° SIRET 479 538 571 00015 - n° Organisme de formation 73 31 04405 31